

a introduit certaines matières nouvelles et on donnera désormais une attention plus soignée à d'autres qui, jusqu'à ce jour, n'étaient considérées que comme secondaires. Le nouveau programme a donc été dressé de manière à rencontrer les divers besoins, et, vu ces modifications, la Fauchéte enseignante conférera à l'avenir aux élèves qui auront terminé leur cours les Degrés de Bachelier-ès-Lettres, Bachelier-ès-Sciences, et Bachelier-ès-Arts. La Classe d'Eléments et de Syntaxe de 1883-84 a suivi le nouveau programme, qui sera désormais le seul suivi dans la maison. En conséquence, la classe de Philosophie de 1887-88 et leurs successeurs recevront, après des examens satisfaisants, les Degrés de B. L., B. S., ou B. A.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pension et enseignement pour l'année scolaire de six mois.....	\$90.00
Blanchissage et raccommodage.....	15.00
Lit et sa garniture	15.00
Demi-pension	20.00
Honoraires du Médecin	2.00

EXTRA.

Piano, (Usage et Leçons)	\$25.00
Violons, Cornet, ou Flute	10.00
Télégraphie.	5.00
Bibliothèque.	1.00

Les livres et autres objets classiques seront fournis au prix ordinaire de la librairie.

Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent banquable.

Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

Les lettres et envois adressés aux élèves; ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du président ou de son délégué.